

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022**

---ooOoo---

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un octobre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 octobre 2022

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

26

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. BELLET, M. ASTIE,
Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN,
Mme MARTELL, Mme RASTOLL, Mme RUIZ,
M. FERNANDEZ, M. BLAY, Mme CRIADO,
Mme ALABAU-DAIDER, Mme DESSEILLES

Procurations :

M. NETTI	à	M. MARTY
Mme VILVET	à	Mme RICO
Mme SERRE	à	M. ASTIE
Mme GUILLOUET-GELYS	à	M. BLIN
M. RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	Mme ALBAREDE
M. CATALAN	à	Mme MARTELL
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
Mme MARTOS-CARRERAS	à	Mme DAIDER
M. BELTRA	à	Mme HECQUET

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur BELLET est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 21 octobre 2022 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 8.4	DELIBERATION MUNICIPALE N°54-2022
OBJET : DEMANDE D'ESSENCES ARBUSTIVES ET ARBOREES AUPRES DE LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée délibérante que comme chaque année, le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de la Pépinière Départementale, propose la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes en vue de l'embellissement des espaces publics communaux.

INDIQUE QUE pour répondre à son engagement en matière de développement durable, l'ensemble des plants proposés par le Conseil Départemental est produit sans utilisation de pesticide suite à la mise en place d'une politique « zéro pesticide ».

PRECISE QUE les plants fournis sont exclusivement des essences locales adaptées à notre climat, à notre paysage et d'avantage résistantes aux périodes de sécheresse que nous subissons avec régularité.

INFORME QUE les Services Municipaux ont élaboré un projet de plantations sur 4 quartiers de la Commune de Port-Vendres.

PROPOSE de demander au Conseil Départemental de poursuivre sa fourniture de plantations d'essences arbustives et arborées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

DE DEMANDER au Conseil Départemental, de poursuivre sa fourniture de plantations d'essences arbustives et arborées, suivant la liste ci-dessous :

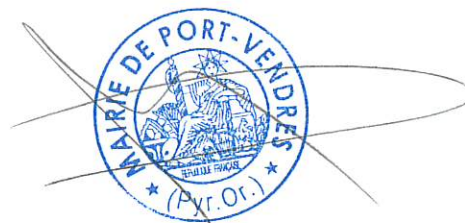
Qté	Type d'essence Arbustives	Lieu d'implantation
05	Callistemon pinifolius	Pont de l'Amour
05	Callistemon vilosus	
25	Laurier	
20	Sauge commune blanche et rouge	
15	Sauge de Jérusalem	
05	Thym commun	
02	Chêne rouge d'Amérique	
02	Paludier	
10	Laurier du Portugal	

Accusé de réception en préfecture le 02/11/2022 à 10h02
066-216601763-20221021-DE-0054-2022-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception en préfecture : 02/11/2022

20	Cista à feuilles de sauge	Talus face cimetièrre
20	Ciste de Montpellier	
20	Ciste Blanc	
20	Ciste de crête	
20	Lavande Commune	
20	Lavande grossa	
20	Romarin rampant	
30	Santoline	
25	Gaura Lindheimeri	
01	Glycine	Ecole maternelle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Grégory MARTY



*Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :
Publication sur le site internet de la ville le :*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20221021-DCM54-2022-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022